

**Conseil Municipal du 14 avril 2017**

**Espace vert rue Henri Dunant - Quartier du Tiret**

Je souhaite revenir sur la délibération n° 18 du conseil municipal du 3 février 2017 relative à la vente d'un tènement communal sis rue Henri Dunant, après déclassement. Dans cette délibération, il est écrit : l'autorisation au profit de l'acquéreur dès la signature de la promesse de vente de pénétrer sur le terrain afin de faire pratiquer tous relevés, mesurages, sondages, analyses et diagnostics. Par courrier du 9 mars 2017, M. le Maire, vous me précisiez que vous étiez actuellement dans la phase de signature de la promesse de vente devant notaire.

Or des sondages ont été effectués sur le terrain en question tout de suite après la délibération du conseil municipal du 3 février et donc avant la signature de la promesse de vente.

Il y a donc eu non-respect par l'acquéreur des conditions de la délibération n° 18.

Nous trouvons cette façon d'agir déplorable et nous pensons que la délibération n° 18 devient nulle du fait du non-respect des conditions qu'elle comporte.

Joël Guerry